

| | | | | | | | |
|------------------------|--------------|--|---|---|---|---|--|
| 1 ^{ère} année | Aut 15,04 cr | PSE 1047 Développement des ressources d'adaptation de la petite enfance à l'adolescence 3 crédits | PSE 1065 Problèmes sociaux et réalités contemporaines 3 crédits | PSE 1092 Initiation à la profession et à la relation d'aide psychoéducative 4 crédits | PSE 1036 Planification et organisation de l'intervention psychoéducative 3 crédits | PSE 1061 Activités intégratives ¹ 0,4 crédits Règlement particulier : Ce cours doit obligatoirement être suivi à l'automne de la première année. | PSE 1088 Initiation à la recherche et utilisation des connaissances en psychoéducation 2 crédits Règlement particulier : Ce cours doit obligatoirement être suivi à l'automne de la première année |
| | Hiver 16 cr | PSE 1048 Développement des ressources adaptatives de la transition à la vie adulte jusqu'au vieillissement 3 crédits | PSE 1055 Fondements théoriques et pratiques psychoéducatives 3 crédits | PSE 1087 Observation et psychoéducation : théorie et stage 1 5 crédits (Préalable : PSE 1092) | PSE 1026 Évaluation psychoéducative du contexte familial 3 crédits | PSE 1089 Processus de la recherche qualitative en psychoéducation 2 crédits | |
| 2 ^{ème} année | Aut 15,03 cr | PSE 1052 Cadre sociojuridique de l'intervention psychoéducative 3 crédits | PSE 1029 Instruments de mesure et d'évaluation en psychoéducation 3 crédits | PSE 1027 Difficultés d'adaptation associées aux troubles mentaux chez l'adulte 3 crédits | PSE 1062 Activités intégratives 0,3 crédits Règlement particulier : Ce cours doit obligatoirement être suivi à l'automne de la deuxième année. | Optionnel 3 crédits | Optionnel 3 crédits |
| | Hiver 15 cr | PSE 1091 Difficultés d'adaptation à l'enfance et l'adolescence associées aux troubles mentaux 3 crédits | PSE 1090 Processus de la recherche quantitative en psychoéducation 2 crédits | PSE 1024 Problèmes cognitifs et interventions psychoéducatives 3 crédits | PSE 1093 Processus clinique psychoéducatif 1 crédit Règlement particulier : Ce cours doit obligatoirement être suivi à la même session que le cours d'activité pratique (Practicum) | Optionnel activité pratique (Practicum) 3 crédits (voir préalables) | Optionnel 3 crédits |
| 3 ^{ème} année | Aut 15,03 cr | PSE 1083 Évaluation psychoéducative : les capacités et difficultés d'adaptation 3 crédits (Préalable : PSE 1029) | PSE 1064 Intervention de groupe psychoéducative 3 crédits | PSE 1099 Éthique et déontologie en psychoéducation 3 crédits | PSE 1063 Activités intégratives 0,3 crédits Règlement particulier : ce cours doit obligatoirement être suivi à l'automne de la troisième année. | PSE 1070 Intervention psychoéducative en situation de crise 3 crédits | PSE 1069 Évaluation et intervention précoce 3 crédits |
| | Hiver 13 cr | Optionnel 3 crédits | PSE 1095 Stage 2 : intégration des savoirs dans la démarche clinique 30H/SEMAINE PENDANT 15 SEMAINES (10 CRÉDITS) = 450h et supervision à toutes les semaines | | | | |

Liste des cours optionnels

| 12 crédits de cours optionnels parmi les suivants : | 3 crédits de cours d'activité pratique (formule LAC) parmi les suivants : |
|--|--|
| PSE 1028 – Intervention psychoéducatrice auprès de la famille (préalable = PSE 1026) | PSE 1096 – Practicum en délinquance (préalables = PSE 1034 et PSE 1036) |
| PSE 1030 – Technologies et adaptation psychosociale | PSE 1097 – Practicum en dépendances (préalables = PSE 1049 et PSE 1036) |
| PSE 1034 – La délinquance et la psychoéducation (est préalable à un des cours d'activité pratique) | PSE 1098 – Practicum en santé mentale adulte (préalables = PSE 1027 et PSE 1036) |
| PSE 1049 – Dépendances (est préalable à un des cours d'activité pratique) | |
| PSE 1050 – Intervention communautaire | |
| PSE 1066 – Phénomène de la déficience intellectuelle et du spectre de l'autisme | |
| PSE 1072 – Évaluation et intervention psychoéducatrice en milieu scolaire | |
| PSE 1073 – Nouvelles avenues pour le psychoéducateur | |
| PSE 1086 – L'éducation des élèves doués | |
| PSE 1100 - Autisme : intervenir auprès de la personne et de ses proches | |
| PSE 1101 – Perspectives autochtones et intervention psychosociale | |
| PSE 1102 – Nouvelles avenues pour le psychoéducateur 2 | |

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS - Stage 2

Pour s'inscrire au cours « PSE 1095 Stage 2 : Intégration des savoirs dans la démarche clinique », l'étudiant.e doit obligatoirement:

- avoir réussi ou avoir obtenu une reconnaissance pour tous les cours obligatoires du cheminement régulier des deux premières années du baccalauréat ;
- avoir réussi l'un des « Practicum »;
- avoir suivi les 5 cours de la session automne de la 3e année.